

## COMPTE-RENDU DE REUNION

**Objet :** Comité de Sélection du GALPA Pyrénées Méditerranée

**Date :** 09 octobre 2017

**Lieu :** Le Barcarès

**Diffusion :** Comité de sélection du GALPA Pyrénées-Méditerranée

**Pièces jointes à télécharger et/ou à consulter sur le site du Pays :**

<https://www.payspyreneesmediterranee.org/outils-financiers/galpa-feamp/>

- [Power Point présenté en Comité de sélection](#)
- [Composition du Comité de sélection modifié le 09/10/2017](#)
- [Compte-rendu du Comité de sélection du 30 mars 2017](#)
- [Règlement intérieur modifié le 09/10/2017](#)
- [Compte-rendu de la Cellule émergence de projet du 5 juillet 2017](#)
- [Compte-rendu du Comité technique du 23 juin 2017](#)
- [Fiche projet Equipement du quai de pêche professionnelle pour la vente directe – Commune de Saint-Cyprien](#)

---

En l'absence d'Antoine ANDRÉ, Président du GALPA Pyrénées Méditerranée, le Président suppléant, Francis MANENT, ouvre la séance à 14h40. Le quorum n'étant pas atteint, il ne sera pas procédé au vote du projet présenté. Toutefois, la réunion se poursuit selon l'ordre du jour.

### **I. ACTUALITES DU GALPA**

#### ❖ **GOUVERNANCE DU GALPA :**

- **Compte-rendu du Comité de Sélection précédent du 30 mars 2017**

Pas de remarques. Le compte-rendu est validé.

- **Modification de la composition du Comité de sélection**

Nominations : Cécile Pagès, suppléante, CRPMEM Occitanie

Stéphane Puech, suppléant, Crie de Port-la-Nouvelle

Nomination en attente : suppléant du CIDPMEM

Sortant : Commune de Canet-en-Roussillon. Le maire nous a informé par courrier que suite à la consultation des acteurs portuaires et des pêcheurs, il ne souhaitait pas intégrer le Comité de sélection pour les raisons suivantes : « les enjeux pour l'activité de pêche sur le port de Canet-en-Roussillon sont très faibles dans la mesure où les quelques pêcheurs en activité sont âgés et qu'il est fort probable que la relève ne soit pas assurée.... Le Port de Canet est né de la plaisance et qu'il n'a pas, contrairement à d'autres, connu une activité de pêche très importante ».

Remarque en séance : Effectivement l'activité pêche du port n'est pas très importante et risque de disparaître s'il n'y a pas de repeneur, ce qui n'est pour l'instant pas assuré. L'activité plaisance est l'activité « phare » du port de Canet mais ceci n'exclut pas le maintien d'une activité pêche professionnelle comme cela est le cas sur d'autres ports de plaisance en Méditerranée. En outre, il y a une activité pêche importante sur l'étang de Canet et le site présente des enjeux intéressants concernant la ressource halieutique et le patrimoine de la petite pêche locale.

- **Règlement intérieur** : Suite à la modification des membres du Comité de sélection, le nombre total de membres est de 42 (24 membres privés et 18 membres publics).

#### ❖ ANIMATION DU GALPA

- **Communication:**

1/ « Kit Communication » : Les étudiants du BTS communication du Lycée Aristide Maillol de Perpignan vont réaliser un « kit communication du GALPA » (flamme/Rollup/flyer). Le rendu de leur travail est prévu fin novembre/début décembre 2017.

2/ Accessibilité / Diffusion de la Communication : Sur le site Internet du Pays Pyrénées Méditerranée une page d'information du GALPA est régulièrement mise à jour. Nous vous convions à la consulter régulièrement. Vous y trouverez, en plus des actualités du GALPA, toutes les informations et tous les documents utiles (stratégie, gouvernance, gestion des projets, procédures, compte-rendu, et articles de la vie du GALPA....) <https://www.payspyreneesmediterranee.org/outils-financiers/galpa-feamp/>

- **Cellule émergence de projet (05/07/2017) :**

1/ Il en est ressorti 4 groupes de travail :

- Médiation : à l'initiative du Laboratoire Arago. Ce groupe devrait se réunir d'ici 15 jours/1 mois, pour mettre au point un projet transversal (axe 3 de la stratégie du GALPA) à réaliser en 2018. Plusieurs acteurs seront impliqués : les pêcheurs, le Parc Naturel Marin et les écoles/collèges.
- Transformation valorisation espèces : réunion du groupe prévue fin novembre/début décembre.
- Image/marque.
- Gestion ressource.

2/ Prochaine réunion : thématique « activités de diversification » : la date n'est pas encore déterminée.

3/ Autres projets :

Pour plus de détails, voir le compte-rendu de la cellule émergence de projet du 5 juillet 2017 à télécharger sur le site du Pays Pyrénées Méditerranée.

- **Réunions conviviales sur les Ports :**

L'équipe animation du GALPA se déplacera sur les ports et conviera les acteurs de la pêche à s'exprimer sur leurs attentes autour d'un apéro de terroir. Première réunion à Port-Vendres en novembre (date à déterminer).

## ❖ ANIMATION DU RESEAU GALPA

- **Réseau national** : La région Bretagne prend en charge l'animation du réseau national des GALPAs. Un animateur réseau est en cours de recrutement. Par ailleurs, les GALPAs français se sont retrouvés à Sète le 28 septembre afin de prioriser les missions et les actions 2018 à mettre en œuvre par le réseau.
- **Réseau Méditerranée Nord occidentale** : Organisé par la DGPAM – Generalitat de Catalogne - Rencontre des GALPA à Barcelone le 23 mai 2017.
- **Réseau Européen FARNET**

Mission : Organisation de séminaires destinés aux territoires pour faciliter la mise en réseau, l'échange de méthodologies, le retour d'expériences sur les projets.

Le Prochain séminaire aura lieu le 20 novembre 2017 en Allemagne sur l'aquaculture. L'entreprise « Microbia environnement » basée sur notre GALPA participera à ce séminaire.

## ❖ COOPERATION INTER GALPA

- **GALPA « Vidourle – Camargue »** : Visite du 21 juin 2017 – voir compte-rendu de la journée sur le site du Pays Pyrénées Méditerranée.
- **GALPA « Costa Brava »** : Organisation d'une rencontre/échange avec nos homologues sud-catalan. Les contacts ont été pris et l'équipe du GALPA est en attente de retour sur les disponibilités du GALPA Costa-Brava pour fixer une date.
- **GALPA Grand Narbonne** : Réunion technique prévue prochainement pour travailler sur un projet de coopération.

## ❖ INFOS DIVERSES FILIERE/SALONS/ETUDES

- Du 9 au 12 novembre 2017 : Salon International de la Pêche et de l'Aquaculture SIPA'2017 en Algérie, à Oran : <http://www.sipaalgeria.com>
- Ateliers Filière Pêche : France Filière Pêche et FranceAgriMer organisent, en partenariat avec les Régions Occitanie et PACA, et l'Office de l'Environnement de la Corse, une réunion de travail le 24 novembre 2017 à Sète avec les acteurs de la filière.  
→ Inscription : <https://goo.gl/forms/iGQN7quxWHCe4sZ32>
- Seafood Expo Global à Bruxelles fin avril chaque année. Concerne aussi bien des groupes importants que des petites PME du secteur, qui bénéficient ainsi d'une exposition très valorisante.  
→ Inscription : [http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Seafood-Expo-Global-2018/\(filiere\)/884/\(nodeActu\)/890](http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Seafood-Expo-Global-2018/(filiere)/884/(nodeActu)/890)
- France Agrimer : Voir sur leur site ([www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)) des études sur les enjeux socio-économiques de la filière. Ils peuvent aussi accompagner des demandes groupées des GALPAs.
- Présentation des Ateliers OraMaritima à Sète le 29 septembre 2017 - Toutes les informations sur le site dédié : <http://oramaritima.fr/ateliers-professionnels/>

## ❖ GESTION PROJET, PROCEDURE FEAMP

Pour le moment, la convention d'attribution de l'enveloppe FEAMP pour les porteurs de projets n'est toujours pas disponible. Ce document devrait être effectif avant la fin de l'année.

**II. ETAT DE CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE**

Fiche action	Enveloppe FEAMP initiale	Montant sélectionné	Montant programmé	Crédit restant
1 – Valorisation des productions et des savoir-faire	140 000 €	44 000 €	0 €	96 000€
2- Diversification des sources de revenus/formation	140 000€	0 €	0 €	140 000 €
3 – Partenariat Interfilière	120 000 €	0 €	0 €	120 000 €
4 - Coopération	27 084 €	0 €	0 €	27 084 €
5 – Animation gestion	140 000 €	32 951 €	32 951 €	107 049 €

**III. SELECTION DU PROJET**

Fiche action 1 : Equipement du quai de pêche professionnelle pour la vente directe (voir fiche projet)

Porteur de projet : Commune de Saint-Cyprien

Coût total estimé : 110 000 € dont 44 000€ de FEAMP et 22 000 € de Région

Avis d'opportunité : favorable à l'unanimité (voir fiche conclusion)

Sélection : le quorum de ce comité de sélection n'étant pas atteint la sélection du projet se fera par consultation écrite.

**IV. AUTRES QUESTIONS EVOQUEES**

- A la demande de la Région et des acteurs professionnels présents, nous évoquons la question soulevée dans le rapport sur la diversification de l'activité des pêcheurs et aquaculteurs par le tourisme et concernant les balances enregistrées reliées aux halles à marées ou à FranceAgriMer. Ce sujet est apparu dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional d'Organisation et d'Equipement des Ports de Pêche (PROEPP). Vous pouvez consulter le document téléchargeable sur le site du Pays Pyrénées Méditerranée.
- Arrêté du 19 mai 2017 relatif aux conditions de mise en œuvre du permis de mise en exploitation, (PME) et de licence européenne de pêche.

Fait à Céret, le 26 octobre 2017

**Antoine ANDRÉ**  
Président du GALPA Pyrénées Méditerranée

